



Document préparatoire pour les votations

## Initiative populaire fédérale « Pour des primes plus basses – Frein aux coûts dans le domaine de la santé »

### Situation initiale<sup>1</sup>

Au cours des dix dernières années, les coûts de l'assurance maladie obligatoire ont augmenté d'environ 31%, alors que les salaires n'ont augmenté que d'environ 6% sur la même période.

L'augmentation des coûts de la santé s'explique par plusieurs raisons :

1. Le nombre de personnes âgées augmente et, avec lui, le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques qui nécessitent davantage de traitements médicaux. La vieillesse entraîne donc une augmentation des frais de santé. Cette tendance devrait encore s'accroître à l'avenir.
2. Les progrès médicaux et technologiques peuvent augmenter les coûts, car les possibilités de traitement sont plus nombreuses et meilleures et que l'on y a davantage recours.
3. Il existe, dans le système de santé, des doublons, des incitations erronées et des structures inefficaces qui conduisent à la réalisation de nombreux traitements qui ne sont pas justifiés sur le plan médical. Selon des estimations, le potentiel d'économies dans ce domaine s'élève à plusieurs milliards de francs.

### Texte de l'initiative

#### **Art. 117, al. 3 et 4**

<sup>3</sup> Elle [la Confédération] règle, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations, la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins de manière à ce que, moyennant des incitations efficaces, les coûts évoluent conformément à l'économie nationale et aux salaires moyens. Elle introduit à cet effet un frein aux coûts.

<sup>4</sup> La loi règle les modalités.

#### **Art. 197, ch. 125**

*12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 et 4 (Assurance-maladie et assurance-accidents)*

Si, deux ans après l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 117, al. 3 et 4, la hausse des coûts moyens par assuré et par année dans l'assurance obligatoire des soins est supérieure de plus d'un cinquième à l'évolution des salaires nominaux et que, à cette date, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations (partenaires tarifaires) n'ont pas arrêté de mesures contraignantes pour freiner la hausse des coûts, la Confédération prend en collaboration avec les cantons des mesures visant à faire baisser les coûts, qui produisent effet à partir de l'année suivante.

### Recommandations

Le Conseil national (110:31 et 55 abstentions), le Conseil des États (29:14) et le Conseil fédéral recommandent de rejeter l'initiative.

---

<sup>1</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>

## Arguments

<b>Pour</b> <a href="http://le-centre.ch">Initiative pour un frein aux coûts - Le Centre (le-centre.ch)</a>	<b>Contre</b> <a href="http://admin.ch">Initiative pour un frein aux coûts (admin.ch)</a>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les primes d'assurance-maladie sont le reflet de la hausse des coûts de la santé.</b> La charge croissante que représentent les primes d'assurance-maladie pour les ménages ne peut être freinée que si l'on freine aussi l'augmentation des coûts de la santé. Tout le reste n'est qu'une lutte contre des symptômes.</li><li>• <b>Le frein aux coûts engage les acteurs.</b> L'initiative oblige les Cantons, les hôpitaux, les médecins, les caisses-maladie ou la branche pharmaceutique à s'entendre sur des mesures de réduction des coûts de la santé lorsque ceux-ci augmentent trop fortement par rapport aux salaires.</li><li>• <b>Éliminer les coûts inutiles. Supprimer les inefficacités</b> En Suisse, nous payons parfois les médicaments cinq fois plus cher qu'à l'étranger. De nombreuses interventions sont encore effectuées à l'hôpital au lieu d'être effectuées en ambulatoire. Selon les experts, le potentiel d'économies s'élève à 6 milliards de francs au total, sans perte de qualité pour les personnes concernées !</li><li>• <b>Les acteurs sont trop peu encouragés.</b> Les acteurs n'ont aucun intérêt à réduire les coûts. Ils gagnent de l'argent grâce aux thérapies inutiles, au gaspillage de médicaments et aux traitements superflus.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>L'initiative est trop rigide.</b> Le couplage des coûts de la santé à l'évolution macroéconomique et salariale est trop rigide. Des facteurs tels que le vieillissement de la société, le progrès technique et médical ainsi que la dépendance des salaires vis-à-vis de l'évolution de la conjoncture ne sont pas pris en compte.</li><li>• <b>Rationnement des soins de santé</b> Si les dépenses sont limitées, certaines prestations pourraient ne plus être couvertes ou l'accès à certains traitements médicaux pourrait être rendu plus difficile. Les listes d'attente pour certains traitements nuisent à la qualité des soins de santé.</li><li>• <b>Objectifs de coûts et de qualité dans la loi</b> Le Parlement a adopté un contre-projet indirect et y a fixé des objectifs de coûts et de qualité. Le Conseil fédéral doit fixer tous les quatre ans des objectifs pour les prestations conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie. En outre, il est inscrit dans la loi que le Conseil fédéral peut procéder à des adaptations des structures tarifaires si celles-ci ne s'avèrent plus appropriées et que les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une révision.</li></ul>